OFFRE DE STAGE
Zonage environnemental des activités de rocher,
dans les gorges de la Jonte

Statut et formation

Période et durée : 6 mois à partir d'avril 2025 - Stage de fin d'études.

Formation : Etudiant.e en Master 2 géographie et aménagement du territoire, géographie ou gestion de l'environnement

Gratification : Stage indemnisé selon les textes en vigueur. Au 1er janvier 2024, le taux horaire minimum de la gratification de stage est fixé à 4,35 € par heure de stage.

Permis de conduire B

Le.la stagiaire bénéficiera du remboursement de frais (repas...) dans les limites fixées par sa convention de stage.

Il.elle pourra utiliser les véhicules de service dans la limite de la disponibilité des véhicules.

Le Parc national des Cévennes

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes (PNC) couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface. Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 113 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages naturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant cet héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

La charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement tout en répondant aux aspirations des acteurs locaux.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) doit assurer trois missions : i) connaître et protéger les patrimoines, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser les publics.

Le cœur du Parc national des Cévennes abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur du territoire de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, tourisme …) et la protection des patrimoines, qu'ils soient naturels, paysagers ou culturels.

Positionnement du stage au sein de l'EP PNC

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le stage « zonage environnemental des activités de rocher, dans les gorges de la Jonte » sera réalisé au sein du service Accueil et sensibilisation, avec une forte composante transversale entre les pôles qui le composent et en inter-service avec le service connaissance et veille du territoire.

Le.la stagiaire sera affecté.e au siège de l'EP PNC à Florac-Trois-Rivières (48400).

Le service Accueil et Sensibilisation rassemble 18 personnes dont 4 affectées à des massifs. Il est composé, outre le chef de service, de 4 agents de catégorie A, 8 agents de catégorie B, 3 agents de catégorie C et bénéficie également de la mise à disposition par l'Éducation nationale d'un service éducatif composé de 2 enseignants : 1 du 1er degré à temps plein, 1 du 2nd degré pour 4 heures hebdomadaires. Le service intervient sur les missions suivantes :

- La valorisation des patrimoines naturel et culturel à travers le système de découverte du Parc national.
- La politique touristique du Parc.
- L'accueil et la première information des visiteurs.
- Les programmes d'animation et d'éducation.
- La communication du Parc national, y compris institutionnelle.
- L'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation dans son domaine.

Des déplacements seront à prévoir sur le territoire.

Le.la stagiaire sera intégré.e à la vie de l'établissement et du service et pourra être amené.e à participer à certaines réunions collectives (réunions de service, de pôle, etc.).

Contexte et missions principales du stage

Les activités de pleine nature sont en augmentation dans les espaces naturels. Elles contribuent à l'attractivité du territoire et peuvent avoir un impact négatif sur les sites et les espèces fragiles, voir sur d'autres activités des habitants ou visiteurs.

L'objectif du Parc national est de garantir la pérennité des sites et espèces fragiles, et limiter les risques de conflits entre les différents usagers de la nature.

Depuis 2009, l'intégralité de la rive droite des Gorges de La Jonte, du Vase de Sèvres jusqu'à Meyrueis est en cœur du Parc national des Cévennes. De nombreuses voies d'escalade sont actuellement équipées, des projets sont en attente, des activités nouvelles se développent comme la slackline, le base jump, des manifestations sportives se développent et les falaises des gorges abritent de nombreuses espèces de rapaces, toutes protégées dont certaines rares et sensibles.

L'EP PNC souhaite définir une politique partagée avec les usagers et les acteurs du territoire de la pratique de l'escalade et des autres activités de parois sur ces secteurs (sites d'escalade sportive notamment d'initiation, de haut niveau, mais aussi la pratique de la slackline, évènementiel) qui garantisse la conservation des espèces présentes dans ces milieux.

L'objectif de ce stage consistera à identifier les espaces sensibles, d'en mesurer la vulnérabilité vis-à-vis des différentes pratiques rupestres actuelles, de faire un état des lieux des pratiques, de connaitre les attentes des pratiquants afin de pouvoir réaliser un zonage de la pratique sur le secteur de la Jonte.

Un état des lieux sera aussi nécessaire sur la réglementation et plus particulièrement sur la responsabilité des collectivités et privés par rapport à ces pratiques, avec comme objectif de proposer un modèle de gestion des sites de pratique pour les communautés de communes en charge du tourisme et du développement des activités de pleine nature.

Cette réflexion doit amener aussi à avoir une réflexion sur les aménagements connexes nécessaires comme toilettes sèches, parking ou autres, de mettre en place des modalités concernant les accès, l'entretien des voies, l'équipement …. de réfléchir sur le type de signalétique temporaire à mettre en place par rapport à un nouvel enjeu, et sur le type de sensibilisation à proposer aux pratiquants (Panneau, topo, dépliant……)

<u>Le.la stagiaire a pour missions :</u>

1) Point sur la règlementation :
   - faire le point avec le Département de La Lozère / Sandrine Watremez
   - responsabilité de la communauté de communes, des propriétaires,
   - modalité de gestion des sites.

2) Etat des lieux par site de pratique (papier et cartographie QGIS) :
   - Faire la synthèse :
     - historique de la pratique dans la Jonte,
     - des sites aujourd'hui promus dans le topoguide,
     - des sites aujourd'hui équipés mais pas promus dans le topoguide,
     - des sites sur lesquels il y aurait un souhait de développement,
     - des sites de pratique pour la slackline, le base Jump,
     - faire un point sur les évènementiels sportifs.

   - Ce diagnostic est à faire en lien avec le CAF de Millau, les clubs locaux et les données PNC (Bruno DESCAVES et Juliette WETTSTEIN) :
     - Secteurs concernés, (nom, cartographie),
     - nombre de voies,
     - type de pratique…,
     - type d'évènementiel / Pratique / lieu.

3) Point sur les enjeux environnementaux :
   - Quels sont les enjeux prioritaires des gorges à prendre en compte dans le diagnostic ?
     - faunes,
     - flores.

   - Quel va être l'impact de la pratique de l'escalade et des autres pratiques (Base-jump, Slackline) sur ces enjeux prioritaires ?

4) Croiser les sites de pratique aux enjeux environnementaux :
   - Production de cartographies illustrant ces enjeux croisés
     - Définir un zonage :
       - Rouge : zone à enjeux environnementaux prioritaire. Secteur n'offrant pas la possibilité d'équipement, sauf cas particulier (de manière ponctuelle), sous condition de validation par le COPIL.
       - Vert : zone à vocation prioritaire à l'activité sportive ; Tout projet de nouvel équipement devant passer pour examen auprès du comité de pilotage.
       - Orange : zone n'ayant pas de vocation dédiée. Pouvant être sous condition de préconisation par rapport à la pratique (pas de pratique durant une période donnée), secteur pouvant être momentanément interdit suite à l'installation d'un rapace ou bien pouvant être ré-ouverte si plus de périmètre de quiétude.

5) Incidence de ce zonage :
   - Élaboration de pistes d'action sur :
     - le type de sensibilisation à proposer (panneau, dépliant,…),
     - le type de signalétique temporaire à mettre en œuvre, pour signaler un nouvel enjeu, ou une nouvelle interdiction provisoire,
     - le déséquipement des sites non retenus,
     - les modalités d'équipement d'une voie (période à proscrire, dossier type travaux….),
     - les modalités concernant l'entretien, (non soumis à autorisation),
     - les accès piétons (sentiers) et routiers,
     - les aménagements type toilette sèche, parking ou autres,
     - les accès pompiers.

6) Formalisation d'un comité de pilotage :
   - Validation de la composition du COPIL,
   - Gestion du COPIL par la communauté de commune Causses Gorges Cévennes,
   - Engagement de la communauté de commune sur la gestion des sites de pratique,
   - Point annuel avec les différents partenaires.

Ce stage sera encadré par Nathalie THOMAS (EP PNC) avec l'appui d'une équipe projet :

- Grand site des Gorges du Tarn et de la Jonte et des Causses : Aude Guitton
- Agence d'attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes : Vincent Thibeaud
- Parc national des Cévennes : Richard Scherrer

La zone d'étude du stage concerne les gorges de la Jonte comprise dans l'aire d'adhésion et en cœur du Parc national ainsi qu'un petit secteur du Tarn, au niveau des communes du Rozier et de St Pierre des Tripiers, pour permettre de prendre le site des échelles de Singlegros.

Plusieurs partenaires seront sollicités durant le stage :

CAF Causses et Cévennes de Millau + clubs locaux (Florac, Le Rozier), le collectif de pleine nature de Millau, le Grimp de Florac, les communes concernées (Meyrueis, St Pierre des Tripiers, Hures la Parade et Le Rozier), Massegros, les 2 communautés de communes (Causses Gorges Cévennes et Millau-Grands Causses), les 2 OT (Millau et l'agence d'attractivité touristique de Florac), le Département 48, la DDCSPP, le grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des grands Causses, le COPAGE (Natura 2000), LPO Grands Causses, les propriétaires, afin de partager ce zonage environnemental, et aboutir à un conventionnement et une gestion des sites, avec leur intégration à la CDESI de La Lozère.

Compétences

- connaissances et intérêts pour les thématiques en lien avec la mission : pratiques d'activité APN, gestion de l'environnement, écologie,
- connaissance et intérêt pour les enjeux environnementaux,
- esprit curieux, d'analyse et de synthèse,
- sens de l'organisation, esprit d'initiative et autonomie,
- goût du contact et aisance relationnelle,
- bonnes capacités rédactionnelles,
- maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique et du SIG (QGIS).

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae **pour le 20 janvier 2025 au plus tard par courriel avec accusé de réception à : benedicte.michel@cevennes-parcnational.fr**

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Un entretien téléphonique ou en visioconférence sera organisé par la suite, fin janvier.
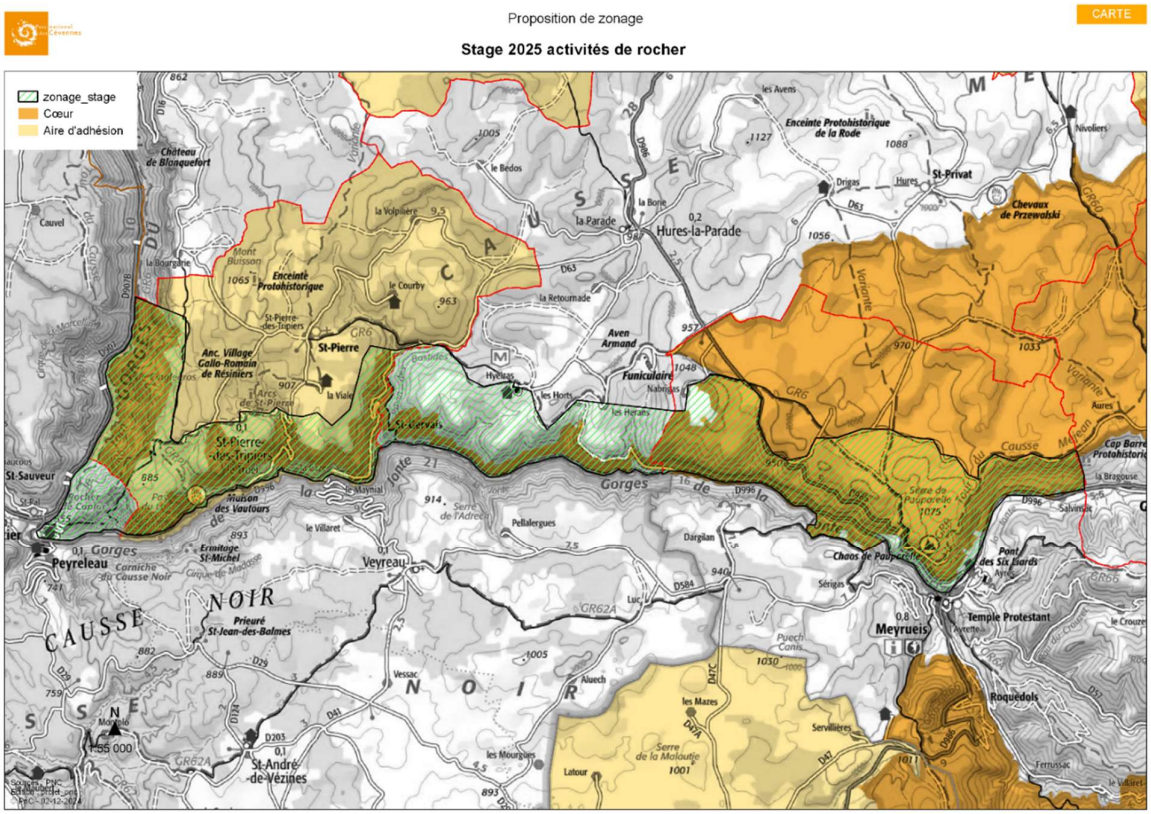
Pour toute information complémentaire s'adresser à Mme Nathalie Thomas au 06 99 76 53 24